AVIS

AU

CANADA,

A L'OCCASION DE LA CRISE IMPORTANTE ACTUELLE, CONTENANT

Une rélation fidéle d'un nombre de cruautés inouies, commiſes depuis la révolution Françoiſe, par les perſonnes qui exercent actuellement les pouvoirs de gouvernement en France et par leurs adherents.

PAR

UN CANADIEN.

Il eſt eſſentiel à la cauſe de la juſtice et de l'humanité d'avertir ici, que ce recit mélancolique n'eſt pas l'effet d'une malice factieuſe, mais qu'il contient des faits qui n'admettent aucun doute, comme étant tirés des PROCEDURES d'ETAT de la FRANCE, et recueillis de dépoſitions formelles, faites ſous SERMENT, ſoit par des témoins oculaires ou par les complices indirects des crimes qu'ils atteſtent.

QUEBEC:

IMPRIME A LA NOUVELLE IMPRIMERIE, *Rue des Jardins*, 1798.

AU LECTEUR.

Les pages ſuivantes contiennent un détail concis d'énormités qu'on ne ſauroit lire ſans frémir. Il eſt tiré de documens dont l'authenticité, malheureuſement, ne peut être revoquée en doute. On pourroit aiſément former un gros volume de ce catalogue ſanglant ; et alors même un grand nombre des crimes qui ont ſignalé la REVOLUTION de FRANCE ſe paſſeroit ſous ſilence.

Puiſqu'il eſt vrai qu'il y a des hommes aſſez dépravés, aſſez infatués, pour admirer l'arbre qui a produit des fruits auſſi empoiſonnés, il eſt juſte qu'on compare ſes beautés avec ſes défauts, pour mettre le public en état de juger de ſes qualités et de ſon mérite.

L'intention de cet ouvrage eſt de donner aux habitans de ce païs fortuné une preuve frappante et expérimentale des horribles effets de l'anarchie et de l'impiété. Le mépris des loix et de la religion ſe prêchent avec trop de ſuccès, et ſi nous ne mettons à profit le TERRIBLE EXEMPLE devant nous, nous ſommes expoſés à *eſſuïer* TOUTES les *calamités que le* CIEL et la TERRE *nous conjurent d'éviter.*

Fermement imbu de cette vérité, l'auteur de cet ouvrage oſe entreprendre de détromper ceux qui ſont dans l'erreur, et de leur faire connoître le danger qu'ils courent, pendant qu'il eſt encore en leur pouvoir de s'en garantir. Agiſſant par un tel motif, il ſe repoſe

avec confiance sur le bon sens et la piété de ses compatriotes, et ne doute pas qu'ils seconderont ses efforts par leur zèle pour le bon ordre et la religion.

Les matiéres de cette brochure ont été tirées de différentes publications ; TOUTES écrites *par des François*, et TOUTES (une seule exceptée, dont on n'a fait que peu d'extraits) *imprimées à Paris*.

AVIS

AVIS
AU
CANADA.

Peu de tems aprés que la premiére Aſſemblée Nationale eut décrété que le comtat d'Avignon appartenoit à la nation Françoiſe, une armée d'aſſaſſins, commandée par un certain Jourdan ſurnommé le coupe-gorge, prit poſſeſſion de la malheureuſe ville d'Avignon. Les égliſes furent auſſitot pillées, les vaſes ſacrés profanés et emportés et les autels abattus. Soudain les priſons ſe remplirent et les victimes infortunées n'en ſortirent que pour aller au dernier ſupplice. On creuſa un trou profond pour les enterrer, et avant dix heures du lendemain on y avoit jetté ſix cens cadavres tout mutilés et déchirés. Mr. Nolhac, prêtre, agé de quatre vingt ans étoit du nombre. Il avoit été Recteur de St. Symphorien pendant trente ans, ayant préféré cette paroiſſe à toutes les autres, et qu'il a conſtamment refuſé de changer pour des cures plus lucratives, parce qu'il ne vouloit pas en abandonner les pauvres. Durant ſon Rectorat il avoit été le pére commun de tous ſes paroiſſiens, l'appui de l'indigent, le conſolateur des affligés et l'ami des honnêtes gens. A l'approche du danger ſes amis lui conſeillérent de ſe ſauver ; mais rien ne put l'engager à quitter ſon troupeau " Non" dit le bon vieillard " Je l'ai gardé dans le tems heureux de la paix, je ne l'abandonnerai

donnerai pas au milieu de l'orage et de la tempête, ſans pilote, ſans un ami qui le conſole au dernier moment. Mr. Nolhac, qui juſqu'à ce moment, avoit été reſpecté, même par les plus grands ſcélérats, fut trainé en priſon la veille de l'exécution. Son arrivée fut celle d'un ange conſolateur" Je viens, mes enfans, leur dit-il, pour mourir avec vous. Bientôt nous paroîtrons devant ce Dieu que nous ſervons et qui nous ſoutiendra à l'heure de la mort. Il ranima leur courage chancelant, il leur donna les dernières marques conſolantes de ſon amour, et le lendemain il fortifia chaque individu lorſqu'il ſe rendit à l'appel de ſon meurtrier. Deux de ces bourreaux, placés à la porte, aſſommoient les priſonniers avec des barres de fer à meſure qu'ils paſſoient. Les corps, enſuite, furent livrés à d'autres monſtres, qui les coupérent et défigurérent avec leurs ſabres avant de les jetter dans la foſſe, afin que leurs parens et amis ne puſſent les reconnoître. Quand les coupe-gorges furent diſperſés, chacun déſiroit trouver le corps de Mr. Nolhac, et après bien des recherches on le reconnut à la ſoutane et au crucifix qu'il portoit à ſa poitrine. Son corps étoit percé en cinquante endroits, et ſon crane caſſé en piéces.

Hiſtoire du Clergé François, par l'Abbé Barruel, page 104.

2. PLUSIEURS prêtres furent conduits à la grève, où on leur donna le choix de faire le ſerment ou de mourir.(*) Au nombre de ces infortunés il y avoit un Sulpicien, agé de quatrevingt dixhuit ans et un jeune abbé, nommé Novi. Tous, le vénérable Sulpicien à

(*) Ce ſerment, en effet, n'étoit autre choſe qu'un parjure, puiſqu'en le faiſant il falloit qu'il ſe rompent celui qu'ils avoient pris en ſe vouant à l'état eccléſiaſtique.

à la tête, choisirent la mort. Le procès de Mr. Novi, sur tout, étoit accompagné de circonstances très cruelles. Les scélerats amenérent le pére de l'abbé, et lui dirent que s'il pouvoit persuader son fils de prendre le serment on l'épargneroit Le tendre viellard balançe, hésitant entre les sentiments de la nature et les devoirs de religion, à la fin il céde à la tendresse paternelle. Il se jette au col de son fils, presse sa face contre son sein, et avec des larmes et des sanglots le conjure de se rendre. Oh mon fils ! mon fils ayez pitié de votre pére. Mon pére bien aimé, repliqua l'abbé, je ferai plus, je ferai plus, je mourrai digne de vous et de mon Dieu. Vous m'avez élevé dans la religion catholique Je suis prêtre. Je suis un serviteur de Dieu. Vous recueillerez plus de consolation dans votre vielleſſe d'avoir un fils martir qu'un fils apostat. Les bourreaux aussitôt les séparérent avec violence, et nonobstant les cris et les plaintes du pére, le fils devint en peu de minutes un cadavre sanglant.

3. Dans la même ville et au même jour la hache étoit suspendue sur la tête de Mr. Teron, lorsque les révolutionistes se souvinrent qu'il avoit un fils. Ce fils avoit autour de dix ans; et, afin de jouir à la fois des tourmens du pére et des larmes du fils, on amena ce dernier au lieu de l'exécution. Les pleurs et les cris de cet enfant flatta le goût des spectateurs feroces Après s'être rassasiés de ce spectacle, ils firent mourir le pére aux yeux du fils, qu'ils barbouillérent de son sang. page 211.

4. Aussitôt que l'infortuné Louis XVI. fut transféré du trône dans une prison lugubre, l'Assemblée Nationale forma un plan pour extirper entiérement les prêtres et avec eux la religion Chrétienne. Les ministres

niſtres de l'autel furent ſaiſis et empriſonnés ou transportés de toutes les parties du royaume. A Paris on en enferma trois cens, qui furent maſſacrés dans les premiére et ſeconde ſemaines du mois de Septembre de 1792. page 268.

5. On plaça les aſſaſſins en deux rangs à la porte de la priſon de la Force : les deux monſtres, appellés Juges, étoient poſtés à la porte d'entrée et y donnoient le ſignal de mort; auſſitôt que le priſonnier étoit paſſé devant eux, les bourreaux avec leurs couteaux et ſabres l'expédioient et jettoient les corps à meſure en tas derriére la ligne. Au pied de ce trophée de cadavres, dit l'hiſtorien, expoſons maintenant une ſcene d'un nouveau genre, dans le meurtre de la Princeſſe de Lamballe. Elle s'étoit rendue en ſureté à Londres ; mais attachée à la famille Royale qu'elle voyoit en danger, elle ne put ſe réſoudre à reſter dans ſon aſile. Sa fidélité étoit un crime que ſes ennemis ne purent lui pardonner.

Quand cette illuſtre victime fut amenée, on lui propoſa de jurer une haine éternelle au Roi, à la Reine et à la Royauté. Ce Serment, dit elle ne s'accorde pas avec les ſentimens de mon cœur, jamais je ne le ferai. On la livra auſſitôt entre les mains des bourreaux. Ces miſérables firent ſemblant de la careſſer, en lui paſſant leurs mains enſanglantées ſur les joues, et la trainérent ainſi le long de la ligne. Malgré toutes ces inſultes ſon courage ne s'abattit pas. Etant proche du monceau de corps morts on lui ordonna de ſe mettre à genoux et de demander pardon à la nation. " Je " n'ai jamais offenſé la nation, repliqua-t elle, et " ne puis lui demander pardon" "A bas" criérent ils " et demandez pardon ſi vous voulez vivre." Non

dit-

dit-elle " Je dédaigne de demander pardon à des assaf-
" sins qui prétendent être la nation. Je ne m'age-
" nouillerai pas devant eux, et je mépriſe toute faveur
" de leur part.

Son ame étoit audeſſus de la crainte : on entendoit crier de tout côté, " à genoux et demandez pardon" mais en vain. Deux des bourreaux la ſaiſirent auſſitôt par les bras et la tirérent violemment de part et d'autre, à lui diſloquer les épaules. " Continuez miſérables" dit l'héroique Princeſſe, je ne demanderai pas pardon. Enragés de la réſiſtance d'une femme, ils la terraſſérent, et en peu de minutes elles expira ſous les coups de couteau et de poignard. Sa tête auſſitôt parut élevée ſur une pique de liberté. et ſon cœur, *après avoir eté mordu* par un des cannibales, fut mis dans un baſſin, et l'un et l'autre furent portés en triomphe par les rues de Paris. La populace étant raſſaſſiée de ce ſpectacle, les porteurs s'en furent au Temple, qui alors étoit converti en priſon, où un des Commiſſaires, gardien du Roi, l'appella à la fenêtre pour qu'il vint les voir, mais un autre garde, un peu plus humain, empêcha l'infortuné monarque de s'approcher. Le recit de cette avanture jetta la Reine dans un accés de défaillance, et lui ſauva la douleur de voir cette horrible ſcene.

Le corps tout nud, les boyaux trainans, fut expoſé au haut du tas de cadavres, où il demeura juſqu'à la fin du maſſacre.

6. Ils firent un grand feu ſur la place Dauphine, auquel on rotit un grand nombre d'hommes et de femmes. La Comteſſe de Perignan, avec ſes trois filles y furent trainées. Elle furent deſhabillées, frottées d'huile et puis miſes au feu. L'ainée des filles, agée de quinze ans, pria qu'on mit fin à ſes tourmens, et

un

un jeune homme lui caſſa la tête. Les cannibales qui jettoient des cris de joie et danſoient autour du feu, enragés de ſe voir privés du plaiſir d'entendre ſes plaintes ſaiſirent le meurtrier trop compatiſſant et le précipitérent dans les flammes

Après que la Comteſſe fut morte ils amenérent ſix prêtres, et coupant une partie de la chaire rotie, ils leur en offrirent à chacun un morceau à manger. Les prêtres fermérent les yeux et ne firent aucune réponſe. Le plus agé d'eux fut enſuite deſhabillé et attaché près du feu. La populace demanda aux autres s'ils ne preféroient pas une tranche d'un prêtre à celle d'une comteſſe ; mais ils ſe précipitérent auſſitôt dans les flammes. Les barbares les retirérent pour prolonger leur tourmens, mais trop tard pour n'être pas hors du pouvoir de leur cruauté. *Page* 327.

7e Lundi, le 3me Septembre, à dix heures du ſoir, un homme, ou plutôt un monſtre, nommé Philippe, qui demeuroit dans la *rue du Temple*, vint dans l'Aſſemblée des Jacobins, dont il étoit membre, et avec une boëte dans ſa main il monta la tribune. Il débuta par un long diſcours ſur le patriotiſme qu'il termina en déclarant, que, ſuivant lui, tout homme qui ſe laiſſe entrainer par la voix de la nature et du ſang, au préjudice de ce qu'il doit à la patrie, eſt un ariſtocrate et digne de mort ; et pour convaincre ſes auditeurs de la pureté et de la ſincérité de ſes propres principes, il ouvrit la boëte, et par les cheveux gris il en tira les têtes ridées et ſanglantes de ſon pêre et de ſa mére. Je les ai coupées de ma propre main ces têtes, dit le monſtre, parcequ'elles ont conſtamment refuſé d'entendre la meſſe de la bouche d'un prêtre conſtitutionel. Le diſcours de ce parricide fut reçu avec de grands applau-

diſſemens

diſſemens, et les deux têtes furent enterrées ſous les buſtes d'Arkerſtrom et de Brutus, derriére la chaire du préſident.(§)

Extraits d'une rélation des cruautés commiſes à Lion.

8. La dévaſtation et le maſſacre à Lion, cette ville autrefois ſi riche et ſi floriſante, s'ouvrit par une profanation de tout ce qu'il y a de ſacré. Les chefs du maſſacre, un comédien et un homme qui, ſous l'ancien Gouvernement, avoit été huiſſier furent choiſis parmi les Membres de la Convention Nationale. Ils s'attachérent d'abord à abrutir la populace, à éteindre juſqu'à la derniére lueur d'humanité et de religion, et conſéquement toute crainte d'un avenir vengeur. C'eſt ainſi qu'ils preparérent le peuple aux forfaits qu'ils étoient chargés de commettre.

On débuta par une farce en imitation d'une proceſſion, telle qu'elle ſe fait chez les catholiques romains. Cette proceſſion étoit précédée par des hommes portant les calices et autres vaſes des égliſes dépouillées, ſuivis d'un ane en habillemens d'un prêtre que l'armée révolutionnaire avoit tué aux environs de la ville, avec une mitre ſur la tête. Cet animal, ſemblable à celui qui a porté notre Sauveur, ici, étoit chargé de crucifixs et autres Symboles de la Religion chrétienne

(§) Suivant Monſieur Peltier, dans ſon Portrait de Paris, le nombre de perſonnes maſſacrées dans les différentes priſons de cette ville, depuis Dimanche 2me. juſqu'à Vendredi, 7me Septembre, 1792, ſe monta à 1,005. à ce nombre, dit-il, il faut ajouter les pauvres victimes qui furent miſes à mort à l'Hôpital de Bicêtre et dans les cours de la Salpétriére, celles qui furent noyées à l'Hôpital de la Force, et toutes celles qui furent trainées hors des cachots de la Conciergerie et du Chatelet, pour être écorchées ſur le Pont au Change, dont la totalité peut, ſans exagérer, être ſupputée à 8000 ames.

tienne, portant le vieux et le nouveau teſtament attachés à la queue.

A l'arrivée de cette proceſſion, au lieu préparé pour cet effet, la bible fut brulée, et on fit boire l'ane dans la coupe du St. Sacrement, au milieu des acclamations de cette race impie.

Un tel commencement ne laiſſa aucun doute ſur ce qui devoit ſuivre : auſſitôt un maſſacre de toutes les perſonnes riches ſans diſtinction eut lieu. On les mena, hommes et femmes, par centaines à la fois, hors de la ville, où elles furent attachées à des arbres, et fuſillées, poignardées ou aſſommées. Dans la ville la guillotine alloit ſans interruption ; on la changea par trois fois de place, et malgré les trous qu'on avoit creuſés de chaque côté, le ſang couloit dans les goutiéres des rues.

Il ſeroit impoſſible de peindre la ſcêne de carnage, ni de faire un recit de toutes les cruautés, juſqu'ici inouies. On donnera cependant le détail de deux ou trois des plus remarquables. Page 37.

9. Madame Lauras ayant appris que ſon mari étoit condamné à mort, s'en fut, accompagnée de ſes dix enfans ſe jetter aux pieds du féroce Collot d'Herbois, un des membres de la Convention ; mais quel miſéricorde pouvoit-elle attendre d'un barbare qui ne s'occupoit qu'a verſer le ſang humain ? Elle ſuivit ſon cher époux à la place de l'exécution, entourée de ſa famille éplourée. Elle le vit tomber, et ſes yeux égarés annoncérent qu'elle n'avoit que peu d'inſtans à vivre. Elle fut ſaiſie des douleurs d'un enfantement prématuré ; on la porta chez elle, où un Commiſſaire arriva peu de tems après, la chaſſa de ſon lit et de ſa maiſon, et au ſortir de la porte elle tomba morte dans la rue. *Page* 39.

10. Deux femmes qui avoient persisté à solliciter la grace de leurs maris, furent liées pendant six heures aux poteaux de la guillotine. Dans cette situation elles furent témoins de l'exécution de leurs maris, dont le sang réjaillit sur elles. Page 41.

11. A ces faits j'ajouterai la mort de Maupetit. Il fut fait prisonnier durant le siége, enterré vif jusqu'au col, et dans cet état, ces barbares, pour se divertir, en imitation du jeu de quilles, lui casserent la tête à coups de boulets de canons, en faisant des gestes de vrais sauvages. Page 101.

EXTRAITS *des procédures des Commissions Révolutionnaires à Nantes, et au représentant* CARRIER.

12. A *Nantes* on noïa des viellards, des femmes enceintes et des enfans, sans distinction. On les mit à bord de gabares entourées de barriéres, pour les empêcher de sauter à l'eau, en cas qu'ils se dégageassent. Ces gabares avoient des chevilles au fond ou aux côtés, qui étant tirées, elles calotent avec tous les malheureux à bord. Ces expéditions au commencement, se faisoient de nuit, mais bientôt ces horreurs se commettoient en plein jour. D'abord on noïa les prisonniers avec leurs habits, mais cela parut trop humain à ces scélérats qui ne purent se refuser le plaisir d'exposer les deux sexes nuds l'un devant l'autre.

13. Je parlerai maintenant, dit le témoin, d'un nouveau genre de cruauté. On choisit les jeunes filles parmi la foule des malheureux; on les dépouilla de tout habillement et on les lia ensemble face à face. Après avoir resté environ un heure dans cette situation, on les mit dans une gabare couverte, puis on les assomma à coups de crosse de fusil et on les jetta

à l'eau. C'eſt ce qu'on appelloit des *mariages républicains*. VOL. 1, page 68.

Carrier, le plus ſanguinaire des hommes, harangua ſes ſuppots, l'épée à la main. Il fit fuſiller une femme ſimplement parcequ'elle le regardoit. Il choiſit parmi les priſonniéres celles qu'il croyoit dignes de ſes exécrables careſſes, et après avoir aſſouvi ſa paſſion il les envoïa à la guillotine.

Remarquez lecteur, ce Carrier étoit un *membre* de la *Convention Nationnale* un *Repréſentant du peuple* un *Légiſlateur*. Vol. 1 Page 76.

15. *Nantes 5me Ventoſe 2de, Année de la République Françoiſe.*

15 Il eſt ordonné par ces préſentes au citoyen *Malé* de conduire les quarante femmes ſous ſa garde, au ſommet du Rocher Pierre Moine, et de les précipiter de là dans la mer. Vol. 5. page 33.

(Signé) FOUCAULT.

16. *Vaugois*, un des témoins, dit, Maintefois jai-écrit aux adminiſtrateurs du diſtrict, et j'ai ſouvent été au Committé Révolutionnaire, priant qu'on ait compaſſion des pauvres enfans en priſon, mais je n'ai pu rien obtenir. A la fin je hazardai de parler à Carrier, qui me répondit en colére, vous êtes un contrerévolutionniſte ; point de pitié, ce ſont de jeunes vipéres qu'il faut faire périr. Si j'avois fait cette démarche de mon chef, j'aurois ſubi le même ſort.

17. Un jour en entrant dans *l'entrepot*, un citoyen de Nantes vit un gros tas de cadavres. Ce n'étoit que des enfans, dont pluſieurs reſpiroient encore en agoniſant. L'homme les regarda pendant quelque tems ; il

il en vit un qui remuoit le bras; il s'en saisit, le porta chez lui, et eut la satisfaction de le sauver du trèpas.

18. Un Mr. *Thomas* fut interrogé, et affirma, que le Committé Révolutionnaire avoit donné ordre que tous ceux qui avoient retiré des enfans des prisons ayent à les rapporter ; et cela, ajouta le témoin, uniquement pour le plaisir de les faire détruire. Vol. 2, page 151.

19. *Coffirant*, un témoin, déclare qu'on avoit proposé de faire fusiller un nombre de prisonniers en *masse*, mais que la proposition fut rejettée. Néanmoins, dit il, en m'en retournant chez moi un soir, je rencontrai Ramor, qui m'informa que dans le moment même on les fusilloit Comme je n'entendis aucun bruit je ne voulus pas le croire ; mais je ne restai pas long tems en suspens. Un homme couvert de sang s'approcha de moi; voila, me dit-il, mon ami, comme nous les envoyons dans l'autre monde. *On en avoit tué sept cens l'après midi de ce jour.* Vol. 4, page 245.

20. *Debourges*, un témoin, dit, pendant six jours je n'ai vu que des gens qu'on noyoit, guillotinoit ou tuoit à coups de fusil Etant un jour de garde, je commandai un détachement qui conduisit la quatriéme *masse* de femmes pour être fusillées à Gigan. A mon arrivée je trouvai déja *les corps de soixante et quinze femmes etendues sur la place, elles étoient toutes nues, on me dit, que c'etoit des filles depuis quinze à dixhuit ans.* On achevoit a coups de sabres celles qui malheureusement ne tomboient pas roides mortes. Vol. 1, page 256.

21. Mme Pichot, demeurant proche de la greve à Nantes, dit, qu'elle a vu les charpentiers occupés à construire les gabares pour noyer les prisonniers, et

peu après, dit le témoin, je vis amener, vers la brune, un nombre de femmes pour être noyées, dont plusieurs avoient des enfans, qui n'etoient pas encore sevrés, dans leurs bras. Elles se lamentoient pitoyablement. Oh, s'écrioient elles, nous ferat on mourir sans nous entendre.

22. Plusieurs pauvres femmes du voisinage coururent et prirent chacune un, d'autres deux enfans de ces victimes, sur quoi les pauvres créatures se desespérérent et se tirérent au cheveux. Oh mon amour, mon bien aimé, m'est tu donc arraché pour toujours ? Que le ciel protége mon cher enfant. Jamais n'entendit on de telles plaintes, mais elles ne purent fléchir leurs inexorables conducteurs.

Plusieurs de ces femmes étoient très avancées dans leur grosseſſe. Elles furent toutes mises dans les chaloupes ; on en expédia une partie sur le champ, le reste fut mis à bord du bateau Hollandois pour cette nuit.

Le Lendemain, dit le témoin, quoique nous fussions tous effrayés, plusieurs eurent le courage d'aller demander un enfant de ceux qui vivoient encore, mais le cruel Fouguet leur refusa, disant, que ses ordres étoient changés, et ils furent tous noyés. Vol. 2. page 222.

23. *Delamarre* informe le tribunal qu'on avoit fait un tas de cadavres des femmes fusillées, et les soldats, en badinant, appelloient cette horrible scène *la montagne*, faisant allusion à la montagne de la Convention Nationnale, Vol. 2, page 227.

24. *Caron* un subordonné de Marat informe le tribunal, qu'il a fait fusiller sept mille cinq cens personnes au Gigan, et qu'il a aidé à en noyer quatre mille. Vol. 2, page 252.

Sophie

Sophie Bretonville, un témoin, atteſte, que Parocheaux venoit ſouvent chez ſon pere, ſous prétexte de parler à ſa mere, concernant l'élargiſſement de ſon mari ; mais que ſon vrai but étoit de faire des offres indecens à elle même. Qu'en effet il lui propoſa d'élargir ſon pere, ſi elle vouloit ſe prêter à ſes deſirs lubriques, et que ſur ſon refus Parocheaux répondit, fort bien, je ferai ſon affaire dans un moment. Vol. 2. page 254.

26. Le Committé ayant beſoin d'une maiſon, on dit à Chaux qu'il y en avoit une dans le voiſinage, mais qu'elle étoit occupée par le propriétaire, la belle hiſtoire, dit Chaux, qu'on empriſonne le coquin et il ſera bien aiſe de ſauver ſa vie au prix de ſa maiſon.

Lorſqu'on repréſenta au Committé la ſituation affreuſe des priſonniers, Goulin et Chaux répondirent, tant mieux, qu'ils périſſent, c'eſt autant de gagné pour la nation. Vol. 2. page 258.

27. *Femme Lavigne* informa le Tribunal, qu'un ſoir Carrier vint avec Philippe pour ſouper chez elle, le témoin dit qu'ils s'entretenoient ſur les meſures qu'il y avoit à prendre : vous êtes des gueux efféminés, des juges puſillanimes : il vous faut donc des preuves pour guillotiner un homme ? Qu'on noie les coquins, dit le repréſentant du peuple, qu'on les noie, c'eſt le plus court. Vol. 2. page, 284.

28. *Mame Laillet* informe le tribunal que ſix jeunes demoiſelles, nommées Lamoterye, furent envoyées au *Bouffay*. Carrier, dit elle, ordonna de les faire mourir ſans répit. Le geolier me chargea de leur apprendre l'arrêt fatal. Je les appellai, dans une chambre apart, et leur dis que le repréſentant du peuple avoit ordonné leur execution.

La plus jeune me donna cette bague (le témoin produit la bague) elles se mirent à genoux et invoquérent le nom de Jesus Christ. Les scélérats les arrachèrent de cette posture pour les traîner au lieu du supplice. Elles furent exécutées sans aucune forme de procès. Pendant qu'on les expedia, vingt-sept hommes attendirent le même sort au pied de la guillotine.

Pour *l'honneur* du bourreau on dit, que son remors d'avoir executé ces Demoiselles étoit tel, qu'il en mourut peu de jours après.

29. Ce témoin ajoute—j'ai vu quantité de cadavres nuds, jettés par la marée le long des bords de la Loire. J'ai vu des monceaux de corps humains entamés, et en partie devorés par les chiens et les oiseaux de proie : ces derniers voltigeoient continuellement au dessus de la ville, et surtout proche de l'eau. (*) Vol. 3. page, 14.

30. Un jour *le Capitaine Boulet*, en levant son ancre, vit plusieurs corps morts soulevés par les cables, et il ajoute, qu'il y avoit cent trente femmes d'enfermées à Mirabeau, qui disparurent tout à coup. Vol. 3. page 25

31. J'fus présent, dit *Taboret*, lorsqu'on noïa des prisonniers à bord d'une gabare, conduite par Affilé, qui leur dit, venez, mes amis, venez *à l'Isle aux Plongeons*; avant d'arriver au lieu destiné, j'entendis les cris percans des prisonniers. Oh ! sauvez nous, criérent ils, il est encore tems, de grace sauvez nous. Les mains de quelques uns etant delié, il les passerent à travers

(*) J'ai vu un nombre de caisses humaines dans le fond des gabares, à moitié couvertes d'eau.

travers les barrières, criant, ayez pitié de nous, ayez compassion ! ce fut alors que je vis ce monstre Grandmaison leur couper les mains et les bras avec son sabre. Dix minutes après j'entendis les charpentiers dans les petits batteaux travailler aux côtés de la Gabare, qui cala et disparut aussitôt. Vol. 3 page 38.

32. *Lambert*, autre témoin, informe le tribunal, qu'il a vu les bords de la Loire couverts de cadavres, parmi lesquels il y avoit beaucoup de viellards, d'enfans de l'un et de l'autre sexe, et un grand nombre de femmes, tous nuds. J'ai remarqué entr'autres une femme, dit il, qui tenoit un enfant serré dans ses bras ; elle étoit du nombre de deux cens qui avoit été noïées à la brune de la veille. Vol 3. page 66.

33. Un témoin déclare avoir vu LeBrun, un des bordonnés de Marat, sauter et danser sur le corps d'un enfant mort. Vol. 3, page 96.

34. N*aud* dit, que *Lallone* s'offrit d'aller exprès pour ramener les cent trente deux perfonnes qu'on avoit envoyées de Nantes à Paris, pour le plaisir, à ce qu'il dit, de les voir noïer.

Ce Lallone, continua le témoin, quoiqu'il n'avoit que dixneuf ans, etoit un des juges et l'ami du représentant du peuple. Il avoit été convaincu de *vol*, et se vantoit d'être un des meurtriers des prisonniers à Paris, en Septembre de 1792. Ah ! dit il un jour à un de ses confrères, si vous nous aviez vu au mois de Septembre à Paris ; c'eſt là que vous auriez appris à les envoyer dans l'autre monde. Vol. 3. page 65.

35. *Laurency* informe le tribunal, qu'il a vu conduire trois cens perfonnes à la fois à l'eau ; qu'elles étoient toutes nues, les mains attachées derriére le dos.

Le

Le témoin, ajoute, j'ai vu tuer plusieurs femmes et filles, à bord d'une chaloupe, dans la rivière ; j'ai vu dit il un jeune homme couper les têtes de deux filles de dix-huit ans, en chantant la *Carmagnole*, Vol. 3, page 114.

36. *Juget*, un Juge de Nantes, lit du régistre de son tribunal un ordre de Carrier, de faire fusiller trente six hommes, vingt femmes et quatre enfans, sans forme de procès, ce qui fut executé. Vol. 3, page 148.

37. Un des témoins dit, un jour on m'envoia à Bowin pour faire enterrer quelques corps qui restoient dans la place publique. J'y trouvai plus de trente femmes toutes nues, exposées avec l'indecence la plus choquante. Vol 4, page 280.

38. *Fontbonne* informe le tribunal, qu'étant invité à dîner dans un jardin de plaisance appartenant a Ducrois Carrier, et O'Sullivan etoient du parti. La conversation roulant sur la force corporelle de certaines personnes, O'Sullivan dit mon frere, par exemple, étoit Diablement fort, sur tout dans le col ; car, le bourreau fut obligé de lui donner le second coup avec le *rasoir National*, avant qu'il put faire sauter la tête.

Le temoin ajoute, O Sullivan nous dit que, voulant noïer un homme bien plus fort que lui, que l'homme se defendit mais fut assommé ; alors, dit O'Sullivan, je lui enfonçai mon couteau dans le cœur comme les bouchers font aux moutons. Vol. 9, page 276.

40. Un témoin dit que Gouillaroua son propre père, malade au lit, de coups de baton, dont le vieillard mourut deux heures après.

Oui (dit l'auteur de la *Conjuration*, page 160.) Oui, nous

nous avons vu un repréſentant du peuple, un membre de la Convention Nationnale, attacher quatre enfans, dont le plus âgé n'avoit que ſeize ans, aux quatre poteaux de la guillotine, pendant que le ſang de leur père et mère ruiſſeloit ſur l'échaffaut et dégouttoit même ſur leurs têtes. Vol. 2. page 281.

41. *Lairet* atteſte, que Deron vint à la Société Populaire avec l'oreille d'un homme attaché à la cocarde nationnale de ſon bonnet. Il ſe promenoit, dit le témoin, avec ſes poches pleines de ces oreilles, qu'il faiſoit baiſer aux priſonniéres. Vol. 2, page 36.

42. Pluſieurs Généraux dans la Vendée, dit Forget, ſe firent une gloire d'imiter les bouchers horribles à Nantes. Ils commirent des cruautés et indécences inouies. Le Général Duguefnoy tua pluſieurs enfans aux mammelles, et puis s'efforça de coucher avec leurs méres.

Ce Duquefnoy eſt le tigre qui prit le nom de boucher de la Convention, et qui dit, que rien ne lui faiſoit tant de peine que de ne pas pouvoir lui ſervir de bourreau. Vol. 2, page 267.

43. Girault dit, jai vu noïer plus de trois à quatre cens perſonnes, parmi leſquelles il y avoit des femmes de tout age, des femmes enceintes qui furent délivrées dans l'eau et la vaſe des gabares mêmes, ni cette horrible circonſtance ni les plaintes et cris perçans de ces victimes, rien ne put exciter la compaſſion. Le fruit de leur amour conjugal périt avec elles. Vol. 2. page 122.

44. Une femme qu'on alloit noïer fut ſaiſie des douleurs de l'enfantement. Elle étoit ſur le point de ſa délivrance quand ces horribles cannibales arrachérent

rent l'enfant de ſon ſein, l'embrochérent à une bayonette et ainſi le portérent à la riviére.

Un quatriéme de nos repréſentans (dit l'auteur de la Conjuration, page 162) Grand Dieu mon cœur ſe ſend ! ce quatriéme ouvrit les entrailles des méres, en arracha le fœtus palpitant, pour en orner la pointe d'une pique de liberté et d'égalité.

45 Le nombre de corps qu'on avoit jettés dans la Loire, qui eſt la moitié de la largeur du Delaware à Philadelphie, étoit ſi conſidérable, que les officiers municipaux jugérent à propos d'émaner une proclamation (Vol. 5, page 70) *prohibant l'uſage de l'eau de cette riviére.*

On a généralement ſupputé le nombre de perſonnes, appartenant à cette ville infortunée, tant celles qu'on a noyées, fuſillées *en maſſe*, et guillotinée, que celles qu'on a etouffées ou laiſſé mourir de faim dans les priſons, à *quarante mille ames*; et cette ſupputation eſt confirmée par l'auteur de la Conjuration, qui dit, (page 159) " Le nombre de perſonnes aſſaſſinées dans le Sud de la France, dans l'eſpace de quelques mois, eſt eſtimé a cent mille. Le nombre de corps jettés dans la Loire ſurpaſſe tout calcul. Carrier lui ſeul en a fait périr *plus de quarante mille*, tant hommes que femmes et enfans.

FAITS, *tirés de différens ouvrages qui prouvent que ces cruautés étoient autoriſées par les Aſſemblées Nationales*

Après avoir conduit le lecteur à travers un déluge de ſang, il paroit indiſpenſable d'ajouter quelques faits qui montrent ſous quelle autorité ce ſang à eté répandu ; car, ce ſeroit en vain de faire naître ſon indignation ſi on ne lui dévoiloit les vrais auteurs de ces crimes.

46. Commençons par l'Assemblée Constituante, et pour preuve qu'elle approuvoit ces meurtres il suffira de dire, qu'elle a honoré du nom de *Conquérans*, une populace sanguinaire, qui, après s'être saisie de deux hommes, les a massacrés et a porté leurs têtes sur des piques dans les rues de Paris. *Voyez l'histoire de Rabaud, de la revolution Françoise*, page 106.

La seconde Assemblée, lorsqu'elle fut informée des meurtres de Jourdan et de ses associés à Avignon, tels que décrits au premier chapitre de *l'Avis du Canada*, menaça le membre qui en communiqua la nouvelle parcequ'en parlant, de ces meurtriers il dit, que c'etoient des *brigands* et non des patriotes. *Voyez la gazette universelle pour Mai*, 1792. Et comment cette Assemblée se conduisit elle lorsqu'elle apprit les massacres dans les prisons de Paris pendant les premiers jours de Septembre de 1792? Tallien, qui dernièrement a fait tant de bruit, vint à l'Assemblée Nationale et l'informa de ces meurtres, de la manière extraordinaire suivante " Les Commissaires ont fait " tout leur possible pour prévenir les *desordres* Le massacre des Prisonniers est ce qu'il appelle des *desordres*, mais ils n'ont pu arrêter la vengeance, juste en quelque façon, du peuple, l'Assemblée écouta ce langage très tranquillement; et le Docteur Moore, dont le journal (page 178) nous a fourni ce trait, excuse l'Assemblée en disant, qu'elle étoit intimidée. Mais on a découvert depuis, que les principaux membres étoient precisement ceux qui, à l'aide de Petion, Manuel et Marat, avoient tramé ce massacre. C'est un fait avéré, rapporté par l'Abbé Barruel, (page 334) que *Louvet*, un des membres de l'Assemblée, donna le lendemain du massacre, en Septembre, un mandat sur le trésor public conçu en ces termes, " *à vue payez aux* " *quatre porteurs à chacun douze francs, pour avoir aidé* " *à expédier les prêtres à la prison de St. Firmin* Au mo-

moment que ce mandat, pour recompenser des meurtriers, fut écrit, ce Louvet étoit un Législateur. Je ne puis me dispenser ici de remarquer qu'un imprimeur d'une feuille publique, dans les Etats Unis, a voulu tirer gloire de ce que ce Louvet " actuellement " Président de la première Assemblée du monde," suivant notre imprimeur, étoit *éditeur d'une gazette*. On ne devroit pas être si pressé de se vanter de parenté avec les législateurs de ce païs d'égalité.

48. Il est tems, dit Goujin, de déchirer le voile. Les représentans Bourbotte et Bô avoient parfaite connoissance de tous ceux qu'on noïoit et fusilloit ; car, Bô dit à Huchet, en parlant des Membres du Committé Révolutionnaire, que ce n'étoit pas à cause de *ces meurtres* qu'on leur avoit intenté procès. Ensuite l'avocat pour le Committé demande au citoyen Bô le vrai motif de cette procédure contre le Committé ; Bô avoue que c'étoit pour avoir *diverti les trésors* saisis sur les prisonniers. Et (page 60) malgré qu'il avoit remplacé Carrier à Nantes, malgré que l'eau de la rivière n'étoit pas potable, à cause des cadavres qu'elle charioit ; quoique près de deux cens trous avoient été creusés, pour y jetter les personnes fusillées ; et malgré les cris et lamentations dont la ville retentissoit, malgré tout cela il pretend ne pouvoir rien dire de positif *sur ces meurtres*.

Ce représentant Bô est convaincu (page 119) d'avoir lui même justifié la conduite du Committé et de Carrier.

Carrier dans la défense soutient, qu'il na fait que *son devoir, et que la Convention à été regulierement informée de tout ce qui se passoit* ; et maintenant, dit il, (page 119) elle se plaint *de ce qu'on à fusillé en masse*, comme si *la même chose ne s'étoit pas faite à Angers, Saumur, Lavai et par tout ailleurs.*

49.

49. Un témoin, (Vol. 5, page 60.) informe le tribunal, que lui même, comme membre de la Convention, *avoit informé ce corps des horreurs qui s'étoient commis à Nantes*, et surtout du *massacre des femmes et enfans.*

50. L'Auteur de la *Conjuration*, si souvent cité, dit (page 162) " Quand le sanguinaire Carrier écrivit à la Convention, qu'au moyen de Gabares avec des chevilles au fond, il expédioit les prisonniers par centaines à la fois, Carrier ne fut pas blamé ; au contraire, on *l'approuva en différentes occasions*, comme étant l'inventeur d'une *machine qui faisoit honneur à sa patrie.* Vol. 5, Page 49.

EXTRAITS *des* BANDITS DEMASQUÉS *ou mémoires historiques du tems présent, par le Général Danican.*

La Commission militaire, sans me communiquer son intention, envoya les officiers municipaux de Laval au Pont de Cé, où ils menèrent en même tems *cinquante charretées* de Nonnes, prêtres, personnes suspectes, fédéralistes *et gens riches*, qui furent tous guillotinés, noyés ou fusillés. Les quarante officiers municipaux furent inclus dans cette expédition infernale, par l'ordre d'un certain MILLIERE, membre de la Commission Militaire, et qui étoit un des membres de la Commune de Paris lors des massacres, en Septembre.

Durant le siege d'Angers, MILLIERE et ses complices firent mourir *trois à quatre mille* François au Pont de Cé, parmi lesquels se trouva mon hôte, Hortode, Greffier du Committé de la guerre, Christophe un des Capitaine du 8me. régiment de Houssards et La Croix adjutant Général, actuellement attaché à

l'état-major de Paris, le même qui conduisit à Laval les officiers municipaux, noyés par ordre de Milliere, furent témoins de ces horreurs, page 25 et 26.

52. Il eſt trés certain qu'un ſoldat de la compagnie de Marat, qui étoit employé, à ces expéditions, propoſa de ſauver la vie à une jeune fille à *certaines conditions* ; mais la vertueuſe victime ſe détournant avec dédain et ſerrant ſa mére dans ſes bras, l'accompagna à la barque fatale.

54. *Francaſtel* a fait noyer tout autant de monde à Anger que *Carrier* à Nantes ; néanmoins on laiſſe vivre ce monſtre, qui ſe décore du nom de patriote de 89 ! page 27.

55. Le vrai but alors (en 1794) étoit de dépeupler la France, et *Carnot* donna une preuve de ſon diſcernement dans le choix du Général *Vachot*. La ſeule qualité réquiſe pour un bon chef de *Jans-culottes*, étoit de ſavoir maſſacrer. C'eſt ainſi que le *brave* et *célèbre Roſſignol*, ſucceſſeur du Général *Biron*, après avoir promis à la barre de la Convention, que ſous quinze jours, il purgeroit la Vendée, réuſſit d'exterminer *cent mille hommes* de l'un et l'autre partie en moins de trois mois de tems, page 70.

56. Pendant que *Carrier* fit noyer 20,000 victimes, que *Prieur* fit guillotiner les fédéraliſtes à Breſt, (et entr'autres le Pére du Général *Moreau*, le même jour que le fils prit le fort de ſluys) ; pendant que *Barras* et *Fréron* démolirent Toulon et fuſiliérent 800 de nos matelots et officiers marins, un forcené, nommé La Planche un moine Bénédictin défrocqué, repréſenta à Caen *Tibére en délire* ; à ſon arrivée dans cette ville il apperçut une conſternation générale cauſée par la guil-

lotine

lotine, et surtout par la présence d'un Député, " Qu'est ce que signifie cette terreur Aristocratique " que j'observe? *j'ordonne une promenade civique*, ce " soir je donnerai un bal républicain, et je considére- " rai tous les absens comme des Aristocrates" La promenade commença à dix heures du matin; *La Planche* se mit à la tête, suivi de tout le peuple de Caen et de tems en tems s'arrêt., se mit à genoux et invoqua l'ombre de *Marat*, auquel il offrit d'avance les têtes de plusieurs personnes dont il fit faire le Procès et qu'il fit condamner. Au milieu de la ville *La Planche*, les mains levées, s'écria *Oh grand Marat!* Tout le peuple repéta *Oh grand Marat!* Au bal civic du soir il s'amusa à manier les seins des femmes; ce sont, dit-il, des seins Aristocratiques qui baissent au toucher d'un républicain; et il força plusieurs de ces créatures malheureuses de danser avec lui, pendant que leurs maris et leurs péres languissoient dans une prison.

57. En Octobre de 1793, le feu fut mis à tout le pays de La Vendée, sans même épargner les districts patriotiques, et cela en obeissance aux decrèts de la Convention Nationale. Le feu et la mort précéderent chaque colonne, tout fut massacré sans distinction ni d'age ni de séxe. Une immense population fuit devant les républicains, et joignit l'armee catholique qui fut forcée de passer la Loire à St. Florent. Que l'homme sensible se représente plus de cent mille François, tant hommes que femmes et enfans, voyant leurs maisons et chaumieres sur une étendue de vingt lieues de tour, en flammes, et prévoyant, avec desespoir, une mort immédiate et certaine. page 84.

58. Ce fut sous le commandement de ce mécréant *Jurreau de la Liniére* que les soldats portérent des enfans au bout de leurs bayonettes. J'ai vu l'original de

l'ordre par lequel Mr, *Jurreau*, enjoignoit *un maſſacre univerſel.* Cependant ce *Mr. Jurreau* vient d'être acquitté, et eſt actuellement employé, par le Directoire, qui honore des hommes comme *Jurreau de la Liniére* de l'epithête de républicains zéles. page 171.

59. Afin qu'on ne m'accuſe pas de m'exprimer toujours avec violence, je citerai un paſſage du livre de *Vials* ſur la Vendée. Ce *Vials*, comme je l'ai déja dit, étoit un révolutionniſte et un noïeur ; mais s'étant brouillé avec ſes collegues il les dénonça Page 193.

" Au 23me Ventoſe *Turreau* arriva à *Chalonnes*, et " le lendemain il brula les poſſeſſions des patriotes, et " fit fuſiller pluſieurs femmes et enfans. J'en fus " quitte pour la deſtruction d'une ferme. Page 130. Enſuite,

60. *De vingt mille* perſonnes qui furent *fuſillées* dans " les departement du Maine et de la Loire, il eſt prouvé par cinq jugemens, actuellement devant moi, que " de ce nombre, cinq cens quatrevingt dix n'étoient " pas *hors de la loi* ; ſoixante et dixneuf furent exécutées au 3me Nivoſe, ſoixante et quinze au 4me, " deux cens trente trois au 6me, cent cinq au 23me, " et quatrevingt dixneuf au 27me Germinal. Un " *grand nombre d'enfans* ſe trouvoient compris dans " ces cinq jugemens.

61. " Francaſtel, dans ſa lettre ſur l'établiſſement " de la Commiſſion Militaire dit, " Que tant qu'il " exiſte de grands criminels ou des fédéraliſtes dans " ces pays, l'autorité des tribunaux ordinaires doit reſter ſuſpendue". Vials, en s'adreſſant à la Société Populaire à Angers, obſerve, " Vous n'ignorez pas " citoïens que plus de deux mille femmes et enfans " ont été aſſaſſinés de cette maniére infâme" Vache-

" ron

" ron et Morin, membres de cette déteſtable Com-
" miſſion, en ont dreſſé les liſtes. Deux femmes
" obſervérent à Obrumier qu'elles n'avoient été arrê-
" tées que comme des perſonnes ſuſpectes, malgré ce-
" la il les fit fuſiller avec ſoixante et dix autres fem-
" mes S'il ſe trouvoit quelqu'unes de ces pauvres cré-
" atures qui reſpiroient après avoir reçu le coup de fu-
" ſil, l'humain Goupil les acheva à coup de ſabre. Les
" citoïens d'Angers dépoſérent, que toutes ces victi-
" mes paſſoient devant leurs portes avec des muſiciens,
" jouant des airs patriotiques; qu'ils ont vu des filles
" de quinze à ſeize ans, doublement intéreſſantes par
" leur beauté et leur jeuneſſe, embraſſer les genoux de
" leurs Bourreaux, les ſuppliant de leur accorder la vie,
" et que tout le monde, (les ſoldats même) verſoient des
" larmes; excepté ſeulement les monſtres de la Com-
" miſſion Militaire, qui étoient aſſez barbares pour ſe
" moquer de la ſenſibilité du peuple." Page 78,

62. Oui peuple conquérant! *Vingt villes et dixhuit cens villages et hameaux ont été detruits par vos victoires!* Et votre gloire et vos lauriers vous coutent *trois millions d'ames*. Ce ſont des vérités affligeantes qu'on ne ſauroit répéter trop ſouvent, puiſqu'il y a tant de perſonnes qui en doutent.

Par exemple, quel peuple en Europe ne regarderoit pas l'établiſſement d'une *tannerie de peaux humaines*, à Meudon comme une fable? N'oublions pas cependant, qu'un homme vint à la barre de la Convention, pour y annoncer la découverte d'un moïen nouveau et ſimple, pour procurer du cuir en abondance; que le Committé de la ſûreté publique (le Committé de Carnot) lui déſigna une place convenable, pour l'exécution de ſon plan, au château de Meudon, dont les portes étoient toujours fermées; et finalement que *Barrére*, *Vadier* et autres furent les premiers qui portérent

têrent des bottes faites *de peau humaine*. Ce n'étoit pas *au sens figuré* mais littéralement que *Robespierre*, écorchoit son monde, et comme Paris a fourni des souliers à l'armée, il est possible que mainte défenseur de la France ait porté des semelles faites de la peau de son ami ou de son parent. Cela paroîtra peut-être risible à certains *incrédules*.

Convention Nationale. A Meudon, on avoit établi une tannerie de peaux humaines, et c'est à votre existence que la France doit une idée aussi monstrueuse. Page 209, 210.

63. Les troupes qui marchérent de la Hollande à la Bretagne commirent toute espéce d'excès sur leur route ; et dans le voisinage de Rouen ils *rotirent* vraiment les pieds d'un paysan, pour l'obliger à découvrir son argent. Page 213.

64. Prieur de la Marne, un fou, qui s'enivroit sans cesse, excita une revolte dans le voisinage de Morbihan, de concert avec le général Canuel, qui passoit à cheval sur les corps fusillés des Chouans, à Vannes ; pendant qu'à Josselin un certain Batteux, un cuisinier et commissaire, délégué par Carrier et Prieur, forçoit les victimes de creuser leur propres fosses. Toute la commune de Brest s'en fut pour dénoncer Prieur à la barre de la Convention. Pendant le siége d'Angers il fit massacrer un nombre prodigieux de femmes et de filles qui furent arrêtées dans les fauxbourgs : après qu'il les eut examiné, et traité avec ironie et mépris, il les fit mener à *l'hôpital*, c'est ainti qu'il appelloit la grève où elles furent fusillées. Les soldats rirent, pendant qu'on exécutoit ces ordres ; et dépouillérent les corps morts.

Une Dame de Civrac, une abbesse, fut conduite devant Francastel et Prieur. Elle avoit une domesti-

que

que qui lui étoit fort attachée et qui ne vouloit pas la quitter ; en conſéquence elles furent toutes les deux guillotinées à Angers. Cette Dame avoit au moins quatrevingt ans. Francaſtel fit noyer pluſieurs perſonnes même après la mort de Roberſpierre. A Savenay Prieur fit fuſiller *douze cens payſans*, qui avoient mis bas les armes : après qu'il les eut mis tous dans une égliſe il fit avancer une colonne républicaine, et le chef de brigade Carbon fut chargé de l'exécution du maſſacre. Ce Carbon probablement eſt encore à Laudeac, où il m'apprit cette circonſtance, pendant qu'il étoit encore ſous mes ordres. A Noirmoutier il y eut *quinze cens priſonniers de guerre de fuſillés*. Ce fut là que le brave et vertueux d'Elbée périt avec pluſieurs autres officiers de mérite. A Mans toutes les femmes qu'on put trouver furent maſſacrées. Neuf mois après tous ces maſſacres j'eus le bonheur de ſauver la vie d'une jeune fille de Maulevrier, qui à Mans, avoit reçu les derniers ſoupirs de ſa mère ſur le grand chemin, après quoi elle vécut ſix mois dans les bois. Page 230, 231 & 232.

Les extraits ſuivans ſont tirés d'un ouvrage récemment publié, intitulé " Une réſidence en France, " pendant les années 1792, 1793, 1794 & 1795, " détaillée dans une ſuite de lettres d'une Dame Anglaiſe," 2 vol. 8vo.

66. La ville entiére de Bedouin, dans le Sud de la France, fut brulée, conformément à un decrèt de la Convention, pour expier l'imprudence de quelques uns de ſes habitans, en coupant un arbre de liberté. Plus de ſoixante perſonnes furent guillotinées comme complices, et leur corps jettés dans des foſſes, creuſées avant leur mort par ordre du repréſentant Meignet. Ces exécutions furent ſuivies d'une incendie générale et de l'empriſonnement ou de la diſperſion des habitans, dont

dont plusieurs furent obligés, par l'ordre exprés de Maignet, d'être présens aux meurtres de leurs amis et parens. Vol. 2, page 14.

Ce qui suit est une lettre adressée au maire de Paris, par un commissaire du Gouvernement d'Angers.

67. Vous nous obligerez en nous envoyant les détails de votre fête de la dernière décade à Paris, avec les hymnes qu'on y a chantées. Ici on crie, "*Vive la République*," ce qu'on fait toujours quand notre sainte mère, la guillotine, travaille. Depuis trois jours elle a rasé onze prêtres, un ci devant noble, une nonne, un général et un superbe Anglois, de six pieds de haut; et comme ce dernier, excédoit la taille ordinaire de beaucoup, on l'a raccourci de la tête que nous avons mis dans une poche. Dans le même tems on a fusillé huit cens rebelles au pont de Cé et on a jetté leur carcasses dans la Loire! J'apprens que l'armée est sur la piste des fuyards, nous faisons sur le champ la tête à tout ceux que nous joignons, et le nombre en est si grand que les chemins en sont pavés."

68. Vers le même tems on guillotina un imprimeur, et une femme, l'un pour avoir publié, et l'autre pour avoir vendu des gazettes qui contenoient des paragraphes consideres comme *incivics*.

69. Un fermier fut guillotiné, parceque quelques épis de bleds avoient germé dans un de ses étangs., on conclud de cette circonstance qu'il y avoit jetté une grande quantité de grain pour causer une disette, quoiqu'il fut clairement prouvé, à l'instruction de son procès, qu'à la recolte précédente le grain d'un champ voisin avoit été serré pendant qu'il ventoit beaucoup et

que

que très probablement quelques épis avoient été conduits par le vent jusqu'à l'eau, et avoient produit l'effet susdit, qui fut néanmoins admis comme preuve suffisante pour condamner le fermier. Un autre subit le même sort, pour avoir, suivant son usage, employé une partie de ses champs en lucerne, au lieu de semer le tout en bled page 100.

J'ai déja fait mention du caractère féroce de Le Bon, et les massacres de son tribunal ne sont que trop connus. J'ajouterai seulement quelques circonstances, qu'on peut admettre comme des caractéristiques de ce tiran, du tems d'alors, et peut être du peuple qui les a souffertes, et qui y a applaudi.

71. En s'amusant un jour, comme à son ordinaire à voir un *guillotinage*, après que differentes personnes avoient déja été exécutées, une des victimes, d'un mouvement très naturel, ayant détourné les yeux pendant qu'elle se mettoit dans la posture requise, le justicier s'en appercevant s'en fut à la poche qui contenoit les têtes des immolées; il en tira une, et avec des imprécations inouies, obligea le souffrant de la baiser. Le-Bon, non seulement souffrit, mais approuva tout cela en dinant très souvent avec le bourreau. On lui fit reproche, dans la suite, à la Convention, de cette familiarité, mais il se justifia en disant " Une action semblable de " Léquinio fut inférée par votre ordre dans le bulle- " tin avec mention honorable, et vos decrèts ont uni- " formement consacré les principes suivant lesquels " je me suis conduit." Ils sentirent tous, pour un moment, l'empire de la conscience, et se turent. Une autrefois ce Le Bon suspendit une exécution, pendant que les sauvages, à sa solde, couvrirent les prisonniers de boue et les insultérent avant de leur faire subir le dernier supplice.

72. Toutes les fois qu'un de ſes collégues paſſa par Arras, il lui propoſa de l'accompagner à une " *partie de guillotine*," et il fit faire les exécutions ſur une petite place à Arras, préférablement à la grande, pour ſe donner la commodité, avec ſa femme et ſes parens, de jouir de ce ſpectacle, du balcon du théatre, où ils prirent le caffé au ſon d'un orcheſtre, qui jouoit durant la boucherie humaine.

73. La Convention, les Committés, toute la France enfin, étoit bien informée de la conduite de Le Bon. Il craignoit lui même d'avoir excédé les limites de ſa commiſſion, et en communicant ſes inquiétudes à cet égard à ſes ſupérieurs, il reçut en reponſe les lettres ſuivantes, qui, quoiqu'elles ne peuvent l'exculper, aſſurément rendent le Committé de la ſûreté publique plus criminel que lui. page 121, 122 et 123.

" CITOYEN,

Le Committé de la ſureté publique approuve les meſures que vous avez adoptées, et par conſéquent regarde l'ordre juſtificatif que vous ſollicitez comme inutile. De telles meſures non ſeulement ſont permiſes, mais, par la nature de votre commiſſion, ſont partie de votre devoir. Nulle conſidération ne doit arrêter vos progrès révolutionnaires. Exercez donc votre zèle avec énergie ; les pouvoirs dont vous êtes revêtu ſont ſans limites, et *quelque choſe* que vous jugiez avantageux au bien public, vous êtes libre, vous êtes par devoir obligé de le faire ſans délai. Nous vous envoïons ci inclus un ordre, au moyen duquel votre autorité s'étend ſur les départemens voiſins. Armé de ces pouvoirs et de votre zèle, vous continuerez à confondre les ennemis de la République par les

les mêmes plans qu'ils avoient projettés pour sa destruction.

" CARNOT,
" BARRERE,
" R. LINDET.

74 Ce catalogue de forfaits pourroit se continuer *à l'infini* ; mais on jugé à propos de le clore par la confession d'un defenseur zèle de la révolution Françoise, en un mot par la confession de THOMAS PAINE. " Robespierre et son Comitté étoient devenus si " enragés et si remplis de soupçon que rien ne pou- " voit les satisfaire et rassurer que la destruction de " tout le peuple François. *Personne n'étoit assuré de* " *sa vie du jour au lendemain.* On fit sortir cent " soixante-neuf prisonniers du Luxembourg la même " nuit, dont cent soixante furent guillotinés. J'ai " lieu de croire que *j'etois inclus* dans la liste sui- " vante." FINIS CORONAT OPUS.

ABRÉGÉ
D'UN DETAIL
DE LA CONDUITE PERFIDE ET INHUMAINE
DES
OFFICIERS ET SOLDATS
FRANCOIS,
ENVERS LES
PAYSANS DE LA SUABE,
PENDANT L'INVASION EN
ALLEMAGNE,
EN 1796.

Je me fais un devoir de publier cet abrégé du détail des cruautés infligées par la foldateſque Françoiſe, non ſeulement au riche, mais à tous les individus en général des païs où ils ont porté le ſuccès de leurs armes, afin que mes compatriotes ne ſe laiſſent tromper par de fauſſes aſſertions. On verra que les ſoldats de la liberté et de l'égalité ſont les ennemis déclarés du bienêtre du peuple et qu'ils ſe font un plaiſir d'enfreindre chaque principe de religion, en foulant aux pieds tout ce qui peut contribuer au bonheur de l'homme.

Le recit ſuivant eſt tiré d'un narré très étendu, de faits recueillis par les magiſtrats, de la bouche des opprimés, en différens diſtricts, *par ordre des Gouvernemens reſpectifs*, et publié ſous leur autorité.

Que Dieu veuille protéger notre religion, notre patrie, notre Souverain, notre Conſtitution et notre fidélité.

* *
*

CRUAUTÉ FRANCOISE.

LES François aïant paſſé le Rhin, en Juin 1796, le cercle de Suabe, avec ſes différens Gouvernemens, déſirant de protéger ſes ſujets des calamités de la guerre et des cruautés qui avoient par tout accompagné les ſuccès des François, firent immédiatement un traité avec le Directoire de France, dont voici la ſubſtance.

Le Duc de Wirtemberg convint de payer en eſpèces 1,833,333 florins d'Allemagne, et de fournir 4,200 chevaux, 100,000 quintaux de grain propre à faire du pain, 50,000 ſacs d'avoine, 100,000 quintaux de foin et 50,000 paires de ſouliers, ces articles valent au moins 2,324,000 florins;—faiſant enſemble en argent d'Angleterre - - £.378,120.

Le Margrave de Baden convint de payer 916,666 florins en eſpèces, 1,400 chevaux, 500 bœufs, 25,000 quintaux de grain propre à faire du pain, 12,000 ſacs d'avoine, 50,000 quintaux de foin, et 25,000 paires de ſouliers, articles qui valent au moins 782,000 florins faiſant enſemble en argent d'Angleterre. - - - - - £ 154,424.

Le cercle de Suabe convint de payer 5,500,000 florins, et de fournir 8,400 chevaux, 5,000 bœufs, 150,000 quintaux de grain propre à faire du pain, 100,000 ſacs d'avoine, 150,000 quintaux de foin et 100,000 paires de ſouliers, valant au moins 4,872,000 florins; et les abbayes et couvents, avec les prélats convinrent de payer 3,208,333 florins, ce qui fait enſemble en argent d'Angleterre - - - £.1,234,575.

De ſorte que les François reçurent de cette ſeule Province, en argent et en articles de différentes eſpèces, une ſomme de - - - - - £.1,767,119.

Pour ces grands sacrifices les François promirent que les personnes. et les propriétés des habitans seroient respectées; que les habitans ne seroient ni troublés ni génés dans leurs loix, coutumes et religion, que ce qu'on livreroit pour la subsistance des armées, seroit pris en déduction des contributions stipulées, et que les troupes payeroient en argent ce dont elles auroient besoin.

Voyons maintenant jusqu'à quel point ils ont manqué à leurs promesses, par les cruautés qu'ils ont infligées aux fermiers et paysans dans les districts où ils ont passé.

Au 4me Août, 1796, *Ferino*, un des généraux François, exigea de la ville d'ALTORF un présent de 300 Louis, pendant que *Tarreau* un autre Général extorqua 125 Louis de cinq petits villages; et un commissaire imposa les contributions les plus exorbitantes en provisions et habillemens, dont il vendit la [illegible] partie, et ensuite ordonna la livraison de semblables articles. Les François ayant gagné un avantage sur les Autrichiens, dans un engagement vers la fin de Septembre, ils commencérent aussitôt à tout piller et détruire de la maniére la plus extravagante. Dès la premiére nuit après le combat, quelques soldats, pour se divertir, mirent, de propos délibéré, le feu à deux maisons de la ville, et s'opposérent aux efforts des habitans pour l'éteindre. Plusieurs autres maisons furent plus qu'à moitié consommées dans une incendie, causée par du charbon brulant et des chandéles allumées, qu'ils jettérent épars dans les chambres, sous les lits et parmi des matiéres combustibles, de sorte que la plus grande activité et vigilance des propriétaires put à peine garantir la ville d'une entiére destruction.

Après qu'ALTORF se trouva réduit à une pauvreté qui ne laissa plus de quoi tenter les pilleurs, ils se dispersérent

perſérent en bandes dans les campagnes d'alentour ; ils attaquérent les chaumiéres et demeures des payſans, (auxquels ils avoient promis la liberté, l'égalité et l'affluence) ils vuidérent juſqu'aux poches des gens, ils caſſérent les meubles, levérent les planchers des chambres, déchirérent les lits de plume et les matelats, creuſérent dans les caves et jardins, et fouillérent juſques dans les latrines, eſpérant d'y trouver des tréſors cachés. Ils revinrent ſix ou ſept fois à la même maiſon, et ne l'abandonnérent que lorſqu'il n'y reſta que les quatre murailles. Les bœufs, vaches et cochons furent ou emmenés, taillés en piéces ou mutilés; les oies et autres volailles furent emportées mortes ou vives, et les proviſions qu'ils ne purent conſumer furent foulées ſous les pieds ou mélées avec du ſable, des cendres et des ordures. Le pain même, qu'il eſt d'uſage dans ce pays de garder par précaution pour l'hiver, fut détruit par ces ſcélérats. Dans pluſieurs caves tout flottoit dans le vin des futailles que malicieuſement ils avoient défoncées et les maiſons étoient longtems après empreignées de la vapeur de l'eau de vie qu'ils avoient répandue dans les chambres. Ils caſſérent juſqu'aux ſeaux et tous les autres uſtenciles des laiteries et dans bien des maiſons il ne reſta ni banc ni chaiſe qui ne fut rompue. Souvent ils menacérent les payſans de mort immédiate, et les maltraitérent à l'extrême, pour les forcer de découvrir leurs argent et effets de prix qu'on les accuſoit d'avoir cachés ; d'autres furent dangéreuſement bleſſés, et eſtropiés ſoit par des coups de fuſils, de croſſe de mouſquet ou de ſabre. La plus grande pauvreté, l'indigence la plus évidente ne pouvoit flechir ces barbares, puiſqu'ils dépouillerent les mendians de leurs guenilles. Ils prirent juſqu'à la chemiſe de deſſus le dos à bien du monde. Les vieillards et les enfans, les malades et les mourans, juſqu'aux femmes en travail d'enfant, tous

furent expoſés au traitement le plus inhumain, arrachés de leurs lits, mal-menés et ſouvent bleſſés, ſous prétexte qu'ils avoient connoiſſance de tréſors cachés.

Les enfans qui cherchoient à fuir furent pourſuivis, les femmes, pillées et violées, et des filles de dix à douze ans privées de leur innocence et de leur ſanté par ces cruels républicains. Ni la caducité de l'age ni les infirmités, non plus que les maladies les plus honteuſes ne purent arrêter leur brutale incontinence. On a vu dix et douze de ces malhereux ſatisfaire leur paſſion ſur le même objet, pendant que leurs indignes compagnons gardoient la porte, ou bien aſſujettiſſoient par la terreur, la malheureuſe victime de leur concupiſcence. Ces cannibales portérent leurs excès juſque dans l'infirmerie de Weingarten et y commirent de ſemblables outrages ſur des femmes infectées de maladies les plus dégoutantes, et d'un genre qui les excluoit de toute communication avec le reſte de la ſociété. Mais la délicateſſe paroit être etrangère au caractère du républicain François ; car, à Heidenheim ils firent uſage, en guiſe de broche, des fiches de fer ſur leſquelles les têtes de quelques malfaiteurs récemment exécutés avoient été fixées, pour rotir leur viande, auprès d'un feu entretenu avec les roues ſur leſquelles les corps de ces delinquents avoient été expoſés. Les cadavres de femmes péries par l'effet de leur incontinence beſtiale et des femmes qui venoient d'être délivrées, ſervoient pour ſatisfaire les déſirs infernaux de ces monſtres ſous figure humaine, plus abrutis que les bêtes des champs. Ce fut par des menaces, des maſſacres et au moyen de leurs armes meurtriéres qu'ils contraignirent le monde à une ſoumiſſion aveugle et générale. Malheur à ceux qui oſoient s'oppoſer à leurs inclinations. Pendant qu'ils pillérent détruiſirent, violérent et commirent des excès au village d'Ingoldingen, depuis le deuxième au quatrième Octobre,

au

au ſeul recit deſquels l'humanité revolte, ſix ou huit volontaires ſe jettérent à corps perdu dans la maiſon d'un fermier nommé Jacob Furſt ; ils maltraitérent ſa femme, menaçant de la tuer à l'inſtant même ſi elle ne ſe rendoit à leurs déſirs ; mais cette femme réſolue déclara, qu'elle préféroit la mort au deſhonneur ; elle attaqua ces ſcélérats, et à l'aide de ſon mari, qui heureuſement rentra chez lui, elle réuſſit à les chaſſer. Déterminés de ſe venger ils mirent le feu à la maiſon de Furſt, laquelle, avec les meubles, les grains et tout ce qu'il poſſédoit, à l'exception des animaux, devint la proie des flammes. Trois autres maiſons eurent le même ſort, et le dommage ſouffert dans ce village et le village adjacent ſe monta à £4000.

Les François ſe comportérent ſans l'ombre de décence, ſans le moindre égard pour la religion et ſon culte. Dans les égliſes ils forcérent le St Ciboire, foulérent l'hoſtie ſous les pieds, emportérent l'argenterie qui ſervoit à la communion, ainſi que les habillemens cérémoniels du prêtre ; ils détruiſirent les crucifix et autres images, et traitérent avec ignominie tout ce qui eſt regardé comme ſacré par les catholiques et comme reſpectable par l'honnete homme de religion quelconque. Dans un des villages, dont l'égliſe fut d'abord privée de ſes ornemens et le prêtre entiérement dépouillé, ils ôtérent l'image de Satan d'une repréſentation de notre Seigneur, tenté dans le déſert, et le placérent ſur l'autel. Dans un autre village ils mirent un crucifix devant le feu et avec des éclats de rire les plus indécens le firent tourner comme de la viande à la broche, tandis que le vieux curé, à l'age vénérable de quatrevingt-trois ans, ſe vit non ſeulement pillé et inſulté, mais en outre cruellement battu, en reconnoiſſance de l'hoſpitalité dont il les avoit reçus. La perte ſoufferte par ce petit diſtrict ſe monta à plus de £45,000.

PFULLENDORF.

PFULLENDORF. Au deuxième Août une division de la colonne, sous les ordres du Général Ferino passa par ce village. Quelques chasseurs, partie de l'avant garde, entrèrent dans une boutique, et y prirent, de force, des mouchoirs de soie et d'autres articles pour la valeur de cent florins, qu'ils offrirent d'acquitter en assignats ; mais le marchand refusa de prendre du papier aussi inutile, sur quoi ils l'attaquèrent à coups de sabre, et ensuite quittèrent la boutique avec des éclats de rire et l'accablant d'insultes. Cinq autres soldats, entrèrent dans la maison d'un des magistrats, et demandèrent du vin et des vivres, qui leur furent servis avec promptitude et abondance : ils témoignèrent leur reconnoissance à leur bienfaiteur en lui volant sa montre et son argent.

Dans le village voisin de Neubronn, appartenant au Prince de Furstenberg, six carabiniers imposèrent une contribution de 300 florins, (environ £27) pillèrent plusieurs maisons et maltraitèrent ceux qui s'efforçoient à protéger leur propriété et à s'opposer aux insultes faites à leurs femmes et filles. Par ces violences plusieurs ouvriers industrieux furent réduits à la plus triste situation.

Si d'un coté la manière grossière et barbare dont ces voleurs armés ont extorqué ce qu'ils demandoient, a fait naître la terreur et la haine, leur intempérance, de l'autre, a causé une égale surprise ; car, ce que deux François dévoroient à un repas, auroit suffi à trois bons ouvriers Allemands pendant trois ou quatre jours ; et souvent ils exigeoient, entre deux et neuf heures, trois repas, qu'ils humectoient abondamment de vin sucré, et communément mêlé d'eau de vie, pour le rendre plus fort.

Pfullendorf et les villages adjacens, cependant, souffrirent peu, en comparaison d'autres lieux, jusqu'à ce que l'ennemi commença sa retraite, quand il emporta

porta ou détruisit tout le bled qu'il pouvoit trouver et saccagea en entier un petit hameau du voisinage.

Au cinquiéme Octobre le général *Moreau* en personne fixa son quartier à Pfullendorf, suivi de toute son armée, qu'il distribua dans les campagnes d'alentour, laquelle, ainsi que les hordes précédentes, se rendit odieuse par sa conduite infâme, en se livrant à des excès sans bornes, et en commettant des actes d'extorsion de tout genre. Un brave garçon qui avoit aidé à chasser quelques uns de ces brigands de son village, fut reconnu après, et eut la tête cassée. Deux fermiers, en s'opposant à ce que leurs portes fussent forcées, subirent le même sort

Une vielle qui glanoit dans un champ fut renversée par un de ces barbares républicains et menacée de mort, si elle ne se prêtoit à ses desirs brutaux, tandis qu'un autre, à la pointe de la bayonette, obligea son vieux mari de voir deshonorer sa femme. Une église fut forcée et pillée et la maison du curé entiérement vuidée sous les yeux même du général Moreau, qui répondit avec dédain aux plaintes du soffrant " je ne saurois l'empêcher" en se regalant en même tems d'un coup d'eau de vie de cerises, sa boisson favorite, dont il s'enivroit aussi souvent que le dernier de ses soldats.

Waldsee. A Waldsee les médecins et chirurgiens François firent de fortes réquisitions de drogues, vinaigre, chemises et drap, qu'ils vendirent ou employérent à leur propre usage, laissant les blessés et les malades sans secours, exposés à la chaleur brulante du soleil. Dans un hameau, proche de Markdorf, dix soldats François abusérent, l'un après l'autre, d'une femme grosse, qui n'attendoit que l'heure de sa délivrance, et obligérent le mari d'être témoin de leur cruauté. Un officier dont les voisins avoient requis le

secours

ſecours, loin de blamer les ſoldats, auſſitôt en entrant dans la maiſon, ſuivit lui même leur exemple, et ajouta aux maux qu'on avoit déja fait ſouffrir à la femme mourante. Dans un autre village une femme qui n'etoit delivrée que depuis huit jours, fut deſhonorée et tellement maltraitée, que ſa guériſon devint très douteuſe ; et lorſque, dans le deſeſpoir, elle ſe ſauva d'eux en chemiſe, avec ſon enfant dans les bras, ces monſtres s'en moquérent en riant à gorge déployée et par des badinages libertins.

On frémit au ſouvenir des énormités commiſes au village de Bremen, qui fut entouré le 6me Octobre par une bande de voleurs, ſous le nom de ſoldats républicains : cette horde, priſe de boillon, ſe jetta à corps perdu, et avec des cris de guerre affreux, dans les maiſons, et comme de coutume ſe mit auſſitôt à piller. Tous les coffres et armoirs furent vuides, les meubles caſſés ; on demanda l'argent des payſans le piſtolet à la main, les lits et matelats furent ouverts et examinés, ſous prétexte de recherche de tréſors cachés, les planchers furent levés et les enfans arrachés avec violence du berceau ; et nombre de familles furent dépouillées de tout ce qu'elles poſſédoient. Ce traitement, quelque cruel qu'il fut, n'etoit pas ſi terrible pour les fermiers innocens et paiſibles, que la maniére infernale dont ces mécreants traitérent le ſexe. Il n'y eut, dans tout le village, ni fille ni femme mariée, ni veuve qui ne fut deſhonorée à différentes repriſes, et la dépravation de ces ſauvages etoit telle, que l'on en voyoit ſouvent huit, dix et même un plus grand nombre inſulter ſucceſſivement la même victime, en aſſouviſſant leur incontinence beſtiale. Ni inſuffiſance d'âge, ni vielleſſe caduque, ni difformité, pas même les maladies les plus dégoutantes, rien ne pouvoit arrêter la fureur de leur paſſion, et pour combler la meſure de leurs iniquités, ils rendirent

rendirent les maris, les péres et jusqu'à de jeunes enfans témoins de ces indignes outrages. Une femme, qui s'étoit inutilement défendue avec son mari contre les attentats de six de ces monstres, fut traînée dans les champs par dessus des haies et des fossés, abusée et laissé à moitié morte sur la place, tandis que son mari fut astropié à coups de sabre, et son enfant au maillot traité avec la dernière inhumanité. D'autres femmes, tant ici qu'aux villages voisins, furent attachées à des arbres et violées successivement par plusieurs de ces monstres,

Non contens de ces excès, ils se rendirent aux églises, et en blasphémant, ils abattirent les autels, pollurent la table de communion par leurs ordures, arrachérent et profanérent l'image de notre Sauveur, foulérent l'hostie sous les pieds et puis la jettérent aux chiens.

MARKDORF, Quand les François parurent sur les bords du lac de Constance, leurs chefs feignirent une surprise de la frayeur des habitans, dont plusieurs avoient quitté le païs Nous ne venons, dirent-ils, que pour offrir la paix à l'Empereur et non pour faire la moindre violence, soit à votre religion, vos usages, vos personnes ou vos propriétés, qui seront tous respectées et soigneusement conservées. Ces assurances furent publiquement données aux députés des différens villes et villages, par le Général Tarreau, qui ajouta, que son premier but étoit de maintenir la discipline la plus rigide et le plus grand ordre dans son armée. Tranquillisés par cette déclaration solemnelle, les députés s'en retournérent chez eux, et au troisiéme Août, à midi, les François, au nombre de six mille, entrérent dans Markdorf et les hameaux circonvoisins, où ils furent reçus avec toute l'hospitalité possible par les habitans. Mais ils n'y restérent pas long tems sans forcer les portes et voler sous les yeux même des officiers de l'état major : une partie de cette horde

horde se répandit dans les campagnes d'alentour, où ces soi disans protecteurs des paysans arrachèrent les habillemens de dessus le corps et la chaussure des pieds des pauvres habitans qui leur offrirent des provisions ; ils forcèrent les portes des caves vuidèrent les armoirs et coffres, prirent tous les objets portatifs de quelque valeur, rompirent les meubles, frappant et blessant sans pitié quiconque osa faire la moindre démarche pour défendre sa propriété

Parmi les actes d'inhumanité sans nombre, commis à WEHR, le suivant mérite une place dans ce lugubre recueil. Cinq soldats aïant enfoncé la porte de la demeure d'une pauvre femme, qui, depuis douze heures, étoit en travail d'enfant, ils lui demandèrent son argent, la menaçant de la pointe de l'épée, et sur sa réponse qu'elle n'en avoit point, ils saccagèrent la maison et les autres batimens, emportèrent tous les meubles, les habillemens, les cochons et les volailles qu'ils purent trouver; et en marque de compassion un d'eux en s'en allant jetta une poule morte à la tête de la pauvre femme, lui disant de s'en faire un bouillon Il est très vrai que les républicains noyèrent souvent leurs propres enfans qui naissoient de leurs femmes ou concubines, pendant leur passage par la Franconie.

La retraite des François, à travers ce district, fut marquée par de semblables rapines et brutalités. Dans un des villages ils abusèrent d'une fille d'environ quinze ans, au point, qu'au bout de trois jours elle expira. Dans le même village ils entrèrent de force dans la maison d'un marchand boutiquier, qui venoit de relever d'une longue maladie ; ils coupèrent son lit en morceaux, en dispersèrent la plume, vuidèrent la maison et le magazin, et ayant trouvé une caisse pleine de marchandises dans le jardin, qui y avoit été cachée, ils l'emportèrent avec le reste du butin. Ils s'en furent

rent enſuite dans une autre maiſon, dont, non ſeulement, ils prirent tous les effets, mais par une malice diabolique ils y melérent enſemble tout le bled, l'avoine et le ſeigle et les répandirent dans les chambres. Le village fut entiérement ſaccagé et ruinée les uſtenſils de vendange briſés et jettés dans le Rhin, les égliſes dégarnies, le St. Ciboire forcé, et l'hoſtie conſacrée foulée aux pieds. On trouva pluſieurs cadavres de femmes aux environs du camp qui avoient été abuſées juſqu'à la mort. Quelqu'incroyable que paroiſſe le fait, il eſt pourtant vrai que ces monſtres ont aſſouvi leur rage lubrique ſur des corps morts et des victimes agoniſantes.

RADOLPH ZELL. Il eſt remarquable que l'incurſion des François dans l'Empire, au lieu de diſpoſer le peuple Allemand à déſirer une révolution, a plutôt contribué à cimenter l'union entre les ſujets et le Souverain. Différentes villes, et ſurtout Radolph Zell, ont beaucoup ſouffert à cauſe de leur attachement pour leur Souverain et leur conſtitution, et cette derniére ville ne fut ſauvée des flammes, dont elle étoit menacée à la retraite du général Tarreau, que par un préſent de deux ſuperbes chevaux, et en lui fourniſſant et à ſon armée une abondance de proviſions les plus couteuſes, en retour deſquelles les ſoldats détruiſirent les vignes dont le produit étoit prêt à être recueilli, coupérent les arbres fruitiers pour en avoir les fruits plus à leur aiſe, et abattirent les haies et les clotures des jardins. Dans les villages circonvoiſins ils emmenérent tous les chevaux et beſtiaux et emportérent les moutons et cochons ainſi que tout le vin des caves et le bled des greniers et granges. Les femmes ici furent également brutaliſées, ce qui eut des ſuites funeſtes pour pluſieurs d'entr'elles.

A ENGELURES le preſbitére et quinze autres maiſons, avec tout le contenu et le produit de la riche ré-

colte de cette année, furent réduits en cendres. Le village de BARENTHAL, après avoir été pillé, fut mis en feu, et l'égliſe, quinze maiſons et autant de granges devinrent la proie des flammes. Au petit village de WATTERDINGEN les ſoldats François emmenèrent, emportèrent et détruiſirent les chevaux, les bêtes à cornes, les volailles les proviſions et les meubles pour la valeur de £2000. Ils forcèrent la porte de l'égliſe, foulèrent aux pieds tout ce qui eſt ſacré et bleſſèrent le miniſtre dangéreuſement. Rien ne peut égaler leur férocité envers les femmes. Trois vielles de plus de ſoixante et dix ans, ſix femmes en couche, quatre autres très avancées vers leurs termes, et douze filles furent preſque tuées par leur paſſion effrénée. Des enfans même de douze ans perdirent leur innocence et leur ſanté en la préſence forcée d'autre jeuneſſe de moindre âge; et cinq hommes qui entreprirent de protéger l'honneur de leurs compagnes, reſtèrent à moitié morts des bleſſures qu'ils reçurent de cette canaille atroce.

A FRIBOURG, HEIDENHEIM et SCHWANAU les mêmes horribles excès furent commis.

A EMMINGEN le maitre d'hotel du Prince de Furſtenberg, qui, voulant s'enfuir, tomba et ſe démit la cheville du pied, fut pourſuivi par des ſoldats François et battu impitoyablement, enſuite ils pillèrent ſa maiſon et y commèrent toute eſpéce d'excès. Pluſieurs jeunes filles devinrent les victimis de l'incontinence de ces ſcélérats, qui ne reſpectérent pas même la vielleſſe, car ces monſtres, dont on ne ſauroit aſſez abhorrer les débordemens, abuſérent à pluſieurs repriſes d'une femme de plus de ſoixante et dix ans.

Il n'appartenoit qu'au géneral *Ferino* de couronner à ENGEN toutes ces iniquités, par une action qui imprime une tache ineffaçable à ſon pays. Le neuviéme Octobre, ſous prétexte de la perfidie des habitans

tans, il fit mettre le feu à un fauxbourg qui étoit en même tems entouré d'une garde pour empêcher qu'on ne l'éteignit. Trente-trois maiſons furent en peu de tems réduites en cendres, et il n'y eut que l'égliſe et trois chaumiéres qui ne furent conſommès par les flammes. Ce général étant informé à minuit qu'il étoit pourſuivi par un corps d'Autrichiens de 10,000 hommes, devint ſi furieux, qu'il fit mettre le feu à un autre fauxbourg, où il y eut douze maiſons de brulées, quand les incendiaires évacuérent la place, ſuivis de la malédiction et des plaintes ..néres d'un nombre de familles et d'individus qu'ils avoient ruinés pour ſe divertir.

Je n'ai pas voulu entrer dans un plus long détail du pillage et de la deſtruction commis par cette armée ; je terminerai ce récit mélancolique en obſervant, que le dommage fait aux habitans de cétte ville et à douze villages voiſins, excéde £.32,000 ſterling.

Général Tarreau. Pluſieurs chefs des hordes Françoiſes ſe ſont deſhonorées par leurs forfaits; mais le Général Tarreau les a tous ſurpaſſées par ſa méchanceté qu'on ne ſauroit entendre ſans horreur et indignation. Une rapacité ſans bornes, une cruauté ſans exemple, une incontinence ſans limites, un déſir de vengeance déméſuré, une inſolence vulgaire, un mépris pour tout ce qui eſt ſacré, une extinction de tout ſentiment : tel étoit l'aſſemblage du caractére de cet homme. On a déja fait mention de quelques uns de ſes horribles excès ; il ne reſte plus qu'à ajouter que, lorſque les François furent forcés de céder aux Autrichiens, Tarreau, ſemblable à un tigre enragé auquel on vient d'enlever ſa proie, arriva le 22me Septembre à HOFEN, où il établit ſon quartier, et aſſiſté de ſon digne aſſocié Labrouſſe et Laguerrée, ſon valet de confiance, il tacha de ſe dédommager en quelque façon de la perte du pillage de Vienne, dont les François

François ſe croioient aſſurés. On peut ſe former une idée de ſon caractère par la déclaration qu'il repétoit à chaque inſtant " qu'il ſe repentoit d'avoir jamais agi avec humanité, et qu'il regrettoit de n'avoir anéanti et réduit en cendres tous les villes, villages et couvents ſur la route. Sa vie à Hofen étoit une ſuite de cruautés, de vol, d'intempérance et de débauche. Le 23me Septembre il envoya une réquiſition à Conſtance pour ſix mille chopines d'eau de vie, à être livrées en vingt-quatre heures, ſous peine de pillage par la ſoldatesque. On ne put trouver que la moitié de cette quantité à Conſtance, qui fut acheminée par eau vers le quartier général, mais eſſuia des délais par des vents contraires. Tarreau non ſeulement menaça de mettre le feu à la ville, mais de faire mourir le premier magiſtrat et pluſieurs autres qu'il retenoit comme otages, et qui, après avoir paſſé la nuit dans la crainte d'une mort prochaine, auroient probablement été ſacrifiés par ce chef ſanguinaire, ſi l'eau de vie n'eut arrivée le matin avant l'heure fixée pour leur exécution. Cette liqueur reſta trois jours au quartier général, et fut enſuite vendue par le commiſſaire Stouhlen aux Suiſſes du voiſinage. Les ſoldats François n'en eurent pas une goutte, quoiqu'elle avoit été extorquée ſous prétexte qu'elle étoit néceſſaire pour l'armée.

On pourroit prouver par beaucoup de témoignages que les officiers ſupérieurs même ont pris part au pillage et ont partagé les dépouilles. Les eccléſiaſtiques en général, mais ſurtout les profés de l'un et l'autre ſexe, parurent les objets choiſis de leur malignité républicaine, de leur incontinence et de leur cruauté, dans leſquelles les officiers montrérent l'exemple aux ſoldats. A Biberach, Durheim, Biburg, Stotzingen, Ayſtetten, Donauwerth et beaucoup d'autres endroits il s'eſt commis, *(ainſi qu'on peut le voir plus au long dans l'original de cette publication)* des crimes qui, en fait de cruauté

et

et de diverſité, ſurpaſſent tous les deſordres dont le militaire d'aucun état civiliſé ſe ſoit jamais rendu coupable ; excès qui deviennent plus odieux par la conſidération que ceux qui les ont commis prétendent appartenir à la nation la plus humaine et la plus éclairée de la terre, et qui s'efforcent à détacher les ſujets des autres états de leur allegéance, par l'offre ſpécieux mais perfide d'une *liberté* remplie de maux et d'une *égalité* que l'expérience nous prouve n'être qu'imaginaire.

FINIS.